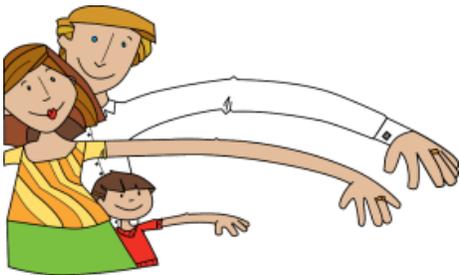


Recueil des règles et procédures régissant le quotidien à l'école

A conserver



École alternative des Cheminots

Vous trouverez dans ce document la plupart des règles et procédures qui encadrent notre quotidien afin de créer un environnement éducatif, chaleureux, stimulant et sécuritaire.

Ayez-le sous la main, tout au long de l'année, afin de pouvoir le consulter lorsqu'une situation nouvelle se présentera.

Année scolaire 2018-2019

STATIONNEMENT À L'ÉCOLE

Nous aimerions vous informer qu'il n'est plus autorisé de vous stationner au débarcadère de l'école. Vous devez déposer vos enfants SEULEMENT dans le débarcadère, prévu à cet effet, sinon, vous risquez une contravention.

À la fin des classes, si votre enfant n'est pas à la sortie de l'école, vous devez stationner votre voiture dans le stationnement sur la rue Boardman en face du parc ou sur la rue Curé-Brault, et récupérer votre enfant dans la cour d'école.

Soyons respectueux des règles et procédures pour le bon fonctionnement de l'école et la sécurité des élèves.

Merci de votre collaboration.

SECRÉTARIAT

Marie-Eve vous accueille au secrétariat de l'école de 8 h 15 à 11 h 30 et de 12 h 45 à 14 h 45.
(514) 380-8899 poste 4191.

Pour motiver une absence, le répondeur est en service 24h/24 au poste 4191.

À compter de 14 h 30, ne laissez aucun message urgent dans la boîte vocale relativement au transport de votre enfant. Si vous croyez arriver après 15 h, avisez le SDG au 4199 pour qu'il prenne en charge votre enfant.

CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

La sécurité est une responsabilité que vous partagez avec nous dans le type d'école que nous voulons, donc...

Très important: En arrivant à l'école, un registre est placé près du secrétariat. Nous vous demandons de le signer chaque fois à votre arrivée et à votre départ. De plus, lorsque vous venez chercher votre enfant pour le dîner ou durant la journée, il est primordial de le noter.

Très important: Vous devez toujours porter votre cocarde personnalisée pour circuler dans l'école. Sans ce laissez-passer, vos déplacements seront restreints. Sécurité oblige!

TRÈS important : Le code d'accès des portes sécurisées doit absolument rester secret! (aucun enfant ne doit le connaître).

LES ABSENCES, LES RETARDS, LES DÉPARTS HÂTIFS

Appeler au (514) 380-8899 p. 4191

➔ Veillez TOUJOURS informer le secrétariat au 4191 ou le service de garde au 4199 de l'absence ou du retard de votre enfant. Le suivi se fera auprès de votre enseignant(e).

Quand un enfant arrive en retard à l'école, il doit passer par le secrétariat chercher sa fiche d'absence. Ceci évitera à la secrétaire un appel à la maison inutile ou pour votre enfant, de se retrouver devant une porte verrouillée dans la cour d'école.

➔ Les retards occasionnels font partie de la vie, cependant peut-on contrer les retards chroniques? Ne dit-on pas que la ponctualité est un signe de respect?
Merci de votre collaboration.

HORAIRE DE L'ÉLÈVE

L'école alternative des Cheminots fonctionne sur un horaire de cinq (5) jours, correspondant aux jours de la semaine.

MATERNELLE		PRIMAIRE	
8h00 à 8h05	Surveillance cour d'école	8h00 à 8h05	Surveillance cour d'école
8h05 à 8h08	Entrée des élèves	8h05 à 8h08	Entrée des élèves
8h08 à 9h08	Cours	8h08 à 9h08	Cours
9h10 à 10h10	Cours	9h08 à 10h08	Cours
10h12 à 10h27	Récréation	10h12 à 10h27	Récréation
10h30 à 11h30	Cours	10h30 à 11h30	Cours
11h30 à 12h40	Dîner	11h30 à 12h40	Dîner
12h45 à 13h45	Cours	12h45 à 13h45	Cours
13h47 à 14h47	Cours	13h47 à 14h47	Cours
14h47 à 14h52	Préparatifs de départ	14h47 à 14h52	Préparatifs de départ
14h52	Surveillance cour d'école	14h52	Surveillance cour d'école

**RESPECT DE L'HORAIRE S'IL VOUS PLAÎT,
MERCİ DE VOTRE PRÉCIEUSE COLLABORATION.**

LE MATIN : Il n'y a pas de surveillance sur la cour avant 8 h le matin.

Attention : Certains élèves arrivent à pied ou sont déposés par leurs parents trop tôt et se retrouvent sans surveillance.

ÉLÈVES TRANSPORTÉS EN AUTOMOBILE

Les enfants transportés par les parents doivent respecter l'heure d'arrivée et de départ des élèves. Le parent s'assure de la sécurité de son enfant jusque dans la cour de l'école.

NE JAMAIS FAIRE TRAVERSER un enfant entre 2 véhicules.

ASSUREZ-VOUS QUE VOTRE AUTO NE NUISE JAMAIS AUX MANŒUVRES DES AUTOBUS SCOLAIRES CAR NOUS PARTAGEONS LE DÉBARCADÈRE AVEC L'ÉCOLE VOISINE.

MERCI DE NE JAMAIS BLOQUER L'ENTRÉE DE NOS VOISINS.

ENVOI PAR COURRIEL PROVENANT DE L'ADMINISTRATION

Dès que vous changez d'adresse courriel ou que vous constatez qu'un message ne vous parvient pas, veuillez en aviser Marie-Eve au poste 4191 ou envoyez un courriel indiquant vos changements à descheminots@csdgs.qc.ca.

SURVEILLANCE DU MIDI – responsable Patricia Lemieux

Tous les élèves de l'école ont la possibilité de dîner à l'école, et ce, conformément à la politique de surveillance des dîneurs selon la tarification fixée par le conseil d'établissement. (Même taux depuis 5 ans)

Le coût pour ce service est fixé à 288,00 \$ par enfant. Vous êtes invités à établir un étalement des paiements si vous ne versez pas la somme en entier à la rentrée

Les parents d'un troisième enfant se verront, sur présentation d'une demande justifiée, remboursé jusqu'à un maximum de 75,00 \$ ou le coût réel assumé par le parent s'il est inférieur. Les frais doivent avoir été payés et honorés au préalable. Renseignements disponibles auprès de Patricia au poste 4199.

SERVICE DE GARDE – responsable Patricia Lemieux

L'école offre un service de garde en milieu scolaire. Les activités y sont nombreuses, intéressantes et adaptées aux enfants. Elles sont supervisées par un personnel qualifié.

Ce service peut être offert le matin dès 6 h 30, le midi et le soir à partir de la fin des classes jusqu'à 18 h. Les enfants peuvent également bénéficier du service lors des journées pédagogiques. Renseignements disponibles auprès de Patricia au poste 4199.

COLLATION

Une collation sert à répondre au besoin d'une saine alimentation et non... aux désirs de gâteries de l'enfant. Courage parents résistez... nous vous aiderons! Ne vous retenez pas de discuter de ce point avec les enseignants. Les saines habitudes de l'ensemble versus le diabète juvénile de l'autre peuvent créer parfois des situations qui demandent des clarifications. Merci!

FAIRE DES CHOIX AVISÉS...

S.V.P. tout le monde laisse à la maison son I-Pod, cellulaire, caméra ou jeu électronique de toutes sortes, cartes de jeux, croustilles, bonbons, boissons gazeuses et autres produits non nécessaires au quotidien; ex. : les collations trop sucrées.

Attention aux noix ... qui déclenchent les réactions allergiques chez certaines personnes.

L'ENFANT FACTEUR : Communication-école/maison

- Le plus jeune de chaque famille est désigné « facteur »
- L'enfant a la responsabilité de « livrer » les communiqués
- Les parents ont à demander, compléter et retourner les coupons-réponses

SORTIES À L'EXTÉRIEUR

LES AUTORISATIONS ÉCRITES DEMEURENT OBLIGATOIRES. Toutes les sorties doivent être autorisées par les parents. Alors, nous n'autoriserons pas les sorties aux enfants qui ne rapportent pas les coupons-réponses avec la signature d'un parent.

CONSÉQUENCE : Ils devront donc demeurer à l'école. Ils ne pourront participer à la sortie et ne pourront pas toujours téléphoner pour obtenir un consentement de dernière minute qui ne serait que verbal donc contestable devant une situation problématique! Nous vous prions de bien vouloir vous informer régulièrement auprès de vos enfants s'ils ont un message de ce type à vous transmettre. On évite ainsi les oublis désagréables pour tous.

Seules les promenades à pied autour de l'école en compagnie des membres du personnel de l'école peuvent être soustraites à cette règle.

FERMETURE DE L'ÉCOLE POUR RAISON DE FORCE MAJEURE

À MOINS D'AVIS CONTRAIRE, donné par les postes de radio suivants :
CBF (MF, 95.1), CHAI (MF, 101.9), CKAC (AM, 730) et TVA
l'école est ouverte et les cours sont dispensés.

Si pour une cause **majeure**, la direction devait fermer l'école en cours de journée, les élèves sont retournés à la maison.

BIBLIOTHÈQUE

Notre bibliothèque offre des volumes adaptés aux divers niveaux de lecture des enfants. En début d'année, les élèves reçoivent les règles de fonctionnement de la bibliothèque avec un formulaire d'engagement. Prêtez-y attention. Merci!

OBJETS PERDUS et IDENTIFICATION DES OBJETS PERSONNELS

Tous les effets scolaires et personnels des élèves devraient être identifiés. Il sera ainsi bien plus facile de retrouver un objet perdu.

Nous ferons notre possible afin de le retrouver, mais il faut nous aider un peu!

Deux boîtes d'objets « orphelins » existent dans l'école. Nous vous invitons à y regarder souvent. Pour les plus petits objets (bijoux, clés, etc.), vérifiez au secrétariat. En évitant d'envoyer des objets de valeurs à l'école, vêtements ou accessoires, on évite bien des drames!

L'ARGENT À L'ÉCOLE

Paiement Internet

Nous vous encourageons à faire le paiement de vos factures par Internet. Il s'agit d'un moyen facile, rapide et sécuritaire. Vous trouverez la procédure sur le site Web de l'école sous l'onglet « Parents » → « Rentrée scolaire ».

Paiement par chèque

S'il vous est impossible d'utiliser le paiement par Internet, vous devez faire un chèque libellé au nom de la CSDGS. Svp inscrire le nom de l'enfant ainsi que la raison du paiement sur le chèque.

Paiement en argent comptant (à utiliser en dernier recours)

Pour les très rares cas d'exception, toujours mettre l'argent dans une enveloppe en indiquant le nom de votre enfant et ce à quoi il est destiné.

VOUS ACHETEZ POUR L'ÉCOLE...

Si vous avez obtenu l'autorisation de faire des achats pour l'école, dans le cadre des ateliers ou des comités, votre demande de remboursement doit inclure la facture contenant le nom et l'adresse du magasin, les numéros de TPS et TVQ et les achats faits pour l'école uniquement. Aucun achat personnel ne doit apparaître sur la facture et aucun remboursement dépassant 100 \$ ne sera possible à moins d'entente directe avec la direction de l'école.

Le demandeur du remboursement doit remplir le formulaire prescrit. Faites-en la demande auprès de votre responsable d'atelier ou de comité.

ATTENTION : Si vous faites l'achat de matériel sans avoir vérifié au préalable s'il y en avait déjà à l'école... vous pourriez voir votre remboursement refusé! La responsable des ateliers vous sera d'une grande aide à ce sujet.

Merci de participer à la saine gestion des fonds d'école et de contrer le gaspillage!

PREMIERS SOINS

Si un enfant se blesse ou s'il a un malaise, la direction ou l'adulte responsable de l'élève au moment de l'incident évalue la gravité de la situation.

Au besoin, nous communiquerons immédiatement avec les parents ou les personnes dont les coordonnées nous ont été fournies en cas d'urgence. Si aucun parent n'a pu être rejoint, nous assurons le transport de l'enfant à la clinique (voir « Assurances »), mais en tout temps, il demeure en compagnie d'un adulte de l'école jusqu'à l'arrivée de ses parents.

Si votre enfant subit un incident ou ne se sent pas bien, il est nécessaire que vous le sensibilisiez afin qu'il ou qu'elle informe un adulte de son état le plus tôt possible.

ASSURANCES

L'école tient à préciser que la commission scolaire détient une police d'assurance pour sa protection entière dans toutes les circonstances où sa responsabilité est engagée.

Cependant, vous êtes invités à prendre une assurance :

- qui couvrira les frais ambulanciers puisque la commission scolaire n'assure pas ces frais;
- qui couvrira bris de lunettes, dents cassées, etc.

MALADIES CONTAGIEUSES

Au niveau de la prévention des maladies contagieuses, nous vous demandons de nous aider...

- en examinant régulièrement les cheveux de votre enfant (prévention contre les poux);
- en téléphonant immédiatement à l'école si votre enfant a des poux ou des lentes;
- en gardant votre enfant à la maison si vous découvrez des éruptions cutanées et ne le retournez à l'école qu'après la recommandation du médecin;
- en gardant votre enfant à la maison s'il est fiévreux ; **ceci nous évitera de vous rappeler pendant la journée et préviendra les contagions!** MERCI.
- en gardant votre enfant à la maison s'il a eu une indigestion (gastro) dans les 24 dernières heures ;
- en avisant l'école de toute forme de maladies contagieuses que contracte votre enfant (ex: impétigo, varicelle, rubéole, rougeole, scarlatine, etc.)

ALLERGIES DIVERSES

Afin d'assurer la sécurité de votre enfant en milieu scolaire, il serait important d'aviser l'école de toute allergie grave (alimentaire ou autre) afin que nous puissions intervenir adéquatement.

Veuillez compléter soigneusement la FICHE SANTÉ à cet effet (recto et verso).
Notre infirmière scolaire est une ressource précieuse dans de telles situations.

SOUHAITS PARTICULIERS RELIÉS À LA FORMATION DES GROUPES

À la fin de l'année, les enseignants et la direction procèdent à la formation des groupes pour l'année suivante. Les groupes sont formés en tenant compte de plusieurs critères (garçons, filles, élève avec PIA, difficultés d'apprentissage, etc.).

Le personnel de l'école est le mieux placé pour faire ce travail et il a à cœur le bien-être des élèves. Les groupes sont équilibrés par les enseignants et la direction. Vous pouvez échanger avec l'enseignant de votre enfant relativement à des souhaits ou des situations particulières. Cependant, il est inutile de faire des demandes spéciales « trop appuyées ».

Merci de nous faire confiance!

PARTICIPATION DES FAMILLES À LA VIE DE L'ÉCOLE

En choisissant l'école alternative des Cheminots, vous avez sciemment choisi d'être présents à l'école pour participer à la réalisation du projet éducatif de notre école.

Nous vous rappelons que nous avons toujours besoin du plus grand nombre de parents pour animer les ateliers :

- afin de pouvoir maintenir cette excellente source de motivation et de coéducation auprès des élèves
- afin de pouvoir maintenir nos précieuses rencontres d'analyse de pratique entre enseignants les mercredis après-midi.

Rappelons aussi la place importante que nous vous réservons en classe, au quotidien.

Lorsque vous devez malheureusement annuler une présence en classe, il faut en avertir l'enseignante ou votre responsable de classe le plus tôt possible. Vous pouvez essayer de vous faire remplacer. Ces petits gestes seront appréciés au plus haut point!!!

Bien sûr, nous comptons sur la participation de tous lors de la remise des bulletins, des assemblées de parents, ainsi qu'à toute rencontre impliquant vos enfants, tel le plan d'intervention, s'il y a lieu.

Nous comptons donc sur votre engagement fidèle et bien réel pour la réalisation de ce projet d'école fort original!

**Merci d'avoir parcouru ce document avec autant d'attention.
Conservez-le pas trop loin!**

Au plaisir de vous saluer lors de votre prochaine présence à l'école!

Nathalie Brault
Directrice

P.S. : Vous trouverez sur le site de l'école les dates des réunions du conseil d'établissement dès qu'elles seront déterminées pour 2018-2019.
Le comité de coéducation de l'école ouvre ses portes à tous en tout temps.